

Compte-rendu du comité technique ministériel du 9 novembre 2021

Présidente de séance : Sophie DELAPORTE

Participants : Jean-Christophe LEROY - Stéphane TOUZET - Christine HEUZE - Thierry ELEOUET - Catherine HOBENICHE
- Anne LAPERCHE - Frédéric COINTAULT

Malaise au sein de la Fonction Publique !

A RETENIR DE CE CTM

- **Un dialogue social perturbé (comme la connexion lors de ce CTM)** : Malgré la bonne volonté affichée de l'Administration, les CTM se suivent et se ressemblent. Durée réduite à une demi-journée, en visio stricte, avec un contenu aussi limité que la connexion. Les personnels du MAA sont en droit d'attendre un autre niveau de considération !
- **Programme 206** : La charge supplémentaire BREXIT a été prise en compte pour assurer les contrôles à l'exportation et l'importation. Pour le reste, la préservation du schéma d'emploi reste un vrai sujet de vigilance.
- **Malaise au sein de la Fonction Publique** : L'administration rejoint **FO Agriculture** (voir la [déclaration liminaire](#)) sur de nombreux points. Elle estime pourtant que si les réformes actuelles ne sont pas achevées, cela ne veut pas dire qu'elles ne sont pas bonnes. Il faut les expliquer et s'assurer qu'elles apporteront quelque chose de positif et concret pour les agents. C'est un travail à faire, la loi est votée et elle constitue la ligne directrice sur la Fonction Publique.
- **SIVEP** : L'Administration souhaite vérifier que l'organisation du travail est bien cohérente avec

- la charge de travail. Le travail réduit ne peut être maintenu la nuit s'il n'y a rien à faire la nuit. Repas subventionnés : le dossier n'avance pas et les différents niveaux (national régional) se renvoient la responsabilité. Pour FO Agriculture cette gestion aveugle et sourde est inadmissible.
- **IFCE** : l'administration remercie les organisations syndicales et représentants des personnels de l'IFCE qui suite à la réunion de début septembre ont bien voulu reprendre le dialogue social dans les instances de l'IFCE. Une inspection générale a suivi la réunion de début septembre, le compte-rendu vient d'être envoyé à l'administration. Une rencontre avec M. Gaillet est prévue prochainement pour étudier les mesures qui vont être mises en place suite à ce rapport.
- **CT Alimentation** : Prévu mais date non fixée à ce jour.!
- **Plafonds d'emploi** : Ils se négocient lors des projets de loi de finances et peuvent être revu en fonction des moyens à disposition.
- **Régularisation des heures de nuit en abattoir** : Les indemnités des 1^{er} et 2^{ème} trimestre seront versées pour les titulaires et contractuels sur la feuille de paie de novembre et une partie

du 3^{ème} trimestre sur la paye de décembre. Un rappel sera fait auprès des départements afin que le traitement des heures de nuit s'effectue au fil de l'eau.

- **Groupe de travail Brexit** : Il aura lieu le 13 décembre 2021
- **Bilan ruptures conventionnelles** : Ce bilan aura lieu en Janvier 2022.
- **Zéro carbone** : Le premier diagnostic en administration centrale et en DRAAF est en cours. Concernant l'Enseignement Agricole un courrier de sensibilisation au bilan carbone est en cours de rédaction.
- **FEADER** : Publication de la FAQ le 10 novembre 2021.

- **DGMER** : Aucun impact de la création de la DGMER sur les lycées de la Mer. Reconnaissance en tant que restructuration : Discussion en cours avec le MTE.
- **Revue des missions ministérielles** : **FO Agriculture** ne participera pas à cette mascarade.
- **QPV** : les dossiers des agents partant à la retraite sont traités en priorité. Pour **FO Agriculture**, Il serait temps que les dossiers ZUS non traités dans leur totalité à ce jour le soient quant à eux...
- **CIA** : les règles de versement du CIA évoluent : à partir de 2022, l'objectif est de verser le CIA avant l'été, afin que ce soit plus connecté à l'entretien professionnel.

AU SOMMAIRE

A retenir de ce CTM.....	1
Au SOMMAIRE.....	2
En préambule de ce ctm, l'administration répond à la déclaration de l'intersyndicale	3
Avis sur le projet de décret relatif aux corps des enseignants chercheurs des Etablissement d'enseignement supérieur publics relevant du ministère de l'Agriculture (Modalités de classement des maîtres de conférences et CNECA) :.....	3
Le dialogue social au MAA.....	4
Avis sur le projet de décret fixant le montant annuel des attributions individuelles de la prime d'enseignement supérieur instituée par le décret n°90-75 du 17 janvier 1990 relatif à la prime d'enseignement supérieur attribuée à certains personnels enseignants ou exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'agriculture	4
Point d'information sur le projet de loi de finances pour 2022:.....	5
QUESTIONS DIVERSES.....	6
AUTRES QUESTIONS DIVERSES : Enseignement agricole.....	9

COMPTE-RENDU FO AGRICULTURE DETAILLE

EN PREAMBULE DE CE CTM, L'ADMINISTRATION REpond A LA DECLARATION DE L'INTERSYNDICALE

Une déclaration liminaire intersyndicale en préambule de ce CTM

Réponse de l'administration :

L'administration déclare partager l'émotion exprimée devant cette intrusion avec des intentions malveillantes. Elle assure de son soutien pour les agents en place. Un appui psychologique a été organisé pour les agents en contact avec cette personne.

Cependant l'administration admet qu'il y a beaucoup de choses à revoir et que des leçons doivent être tirées de cette infiltration et notamment :

- sur le recrutement en abattoir,
- sur l'attractivité des postes en abattoir.

Un comité de pilotage est mis en place

et 10 chantiers sont identifiés autour de 3 axes :

- Axe sur le recrutement (GEPEX),
- Axe sur la formation qui doit être retravaillé,
- Axe de valorisation des parcours, des rémunérations.

Une inspection a été effectuée par la FINA : Elle met en avant que l'abatteur maîtrise bien les risques et que les services sont compétents. Par ailleurs, ce sujet sera traité ultérieurement et plus longuement en CHSCTM.

Pour FO Agriculture, les leçons sont déjà connues depuis longtemps et elles figurent dans la déclaration liminaire !

AVIS SUR LE PROJET DE DECRET RELATIF AUX CORPS DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS DES ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLICS RELEVANT DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE (MODALITES DE CLASSEMENT DES MAITRES DE CONFERENCES ET CNECA) :

Avis FO Agriculture :

Les modifications proposées vont dans le sens d'une meilleure prise en compte des services antérieurs des agents, et en particulier d'une meilleure reconnaissance des années de recherche (thèse et post-doc par exemple) réalisées avant la prise de poste. Le plafond de 4 ans d'ancienneté est levé et cela permet de mieux prendre en compte la réalité des carrières des agents recrutés comme maîtres de conférence (MC) (thèse + plusieurs années de post-doc). Cela va permettre d'éclaircir et de simplifier les études de dossiers dans les sections CNECA.

Nous avons quelques interrogations :

- sur l'article 1 : à quoi va correspondre la déclinaison du PPCR dans les dynamiques d'avancement ?
- sur l'article 4 : tous les nouveaux recrutés vont bénéficier d'une bonification d'un an d'ancienneté. Est-ce que cela va se faire de manière automatique ou bien nécessiter une démarche des agents ?

Nous avons aussi quelques remarques générales :

Ces modifications sont au bénéfice des agents mais ne font que constater l'évolution et la précarisation des carrières dans l'enseignement supérieur et la recherche. Ces recrutements, de plus tardifs, questionnent aussi sur l'**attractivité de nos métiers** pour les jeunes doctorants, qui se voient engagés dans un parcours long avant de pouvoir bénéficier de la stabilité d'un poste, Or cette stabilité est nécessaire à la mise en place d'activités et de programmes propres de recherche. De plus, cela questionne aussi sur les trajectoires de carrières entre MC et professeurs (Pr), avec potentiellement des recrutements dans le corps des MC de candidats avec des dossiers de Pr.

Pour unanimité : FO - FSU - UNSA - CFDT - CGT/SUD - Alliance du Trèfle

LE DIALOGUE SOCIAL AU MAA

Le point de vue de FO Agriculture : Cette charte n'est qu'un affichage pour valider la case "bon dialogue social" au niveau de l'interministériel. En réalité, le dialogue social ne doit pas se cantonner aux instances et bilatérales avec la SG, mais également aux Groupes de travail (GT), aux échanges avec le service des ressources humaines, avec le Réseau d'appui aux personnes et aux structures (RAPS),

Parmi les mauvais fonctionnements du dialogue social, nous pouvons citer la diffusion dernièrement des résultats d'avancements et de promotions aux syndicats un vendredi soir. De plus de nombreux droits syndicaux ont été supprimés tant en ETP, qu'en instances avec la mise en place des LDG et laisse envisager une image du dialogue syndical qui se dégrade.

Pour cette raison, **FO Agriculture** s'est abstenu.

Réponse de l'administration : Ce document est l'illustration d'un travail collectif au niveau national que l'administration se propose de mettre à disposition du local comme modèle.

Pour 10: UNSA - CFDT - Alliance du Trèfle – FSU

Abstention 5 : **FO** - CGT/SUD

AVIS SUR LE PROJET DE DECRET FIXANT LE MONTANT ANNUEL DES ATTRIBUTIONS INDIVIDUELLES DE LA PRIME D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR INSTITUTEE PAR LE DECRET N°90-75 DU 17 JANVIER 1990 RELATIF A LA PRIME D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ATTRIBUEE A CERTAINS PERSONNELS ENSEIGNANTS OU EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RELEVANT DU MINISTRE CHARGE DE L'AGRICULTURE

La Prime d'Enseignement Supérieur (PES) est versée aux personnels enseignants du second degré exerçant leurs missions dans les établissements d'enseignement supérieur agricole, à savoir :

- les professeurs agrégés affectés au MAA ;
- les professeurs certifiés de l'enseignement agricole ;
- les professeurs de lycée professionnel agricole ;
- les professeurs d'éducation physique et sportive affectés au MAA.

Avec la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) s'est engagé à réévaluer les taux de la prime d'enseignement supérieur (PES) chaque année jusqu'en 2027.

Au CTM du 9 juillet 2021, le montant de la Prime d'Enseignement Supérieur (PES) est passé de 6304 francs, soit 1256,19 euros à 1546 euros bruts au 1^{er} janvier 2021. Le texte prévoit de la passer à 1831,25 euros au 1^{er} janvier 2022.

FO Agriculture a déclaré comme d'habitude en France, au lieu de s'attaquer au vrai problème des salaires, l'administration et les différents gouvernements essaient de compenser cela par des primes.

Et **FO Agriculture** s'était abstenue, considérant qu'il y a un mieux pour les agents. Nous demandons une augmentation du salaire indiciaire et non des primes qui ne rentrent pas dans le calcul de la retraite. Par ailleurs, au CTM du 9 juillet 2021, nous avons aussi voté sur la prime de recherche et d'enseignement destinée aux EC. La Loi de Programmation de la Recherche (LPR) prévoit-elle aussi une réévaluation de la prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) jusqu'en 2027 ?

L'administration répond qu'il n'y aura pas de revalorisation de la PRES. Celle-ci va être intégrée dans le nouveau régime indemnitaire des EC et sera donc revalorisée. (Création d'un régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs - RIPEC).

Pour 3 : CFDT - Alliance du Trèfle

Contre 6 : FSU - CGT/SUD

Abstention 6 : **FO** – UNSA

POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2022

Concernant les mesures catégorielles, le PLF 2022 prévoit :

- L'alignement de la rémunération des contractuels de l'enseignement supérieur agricole sur celle des fonctionnaires occupant des fonctions analogues ; Pouvons-nous avoir des précisions sur les montants qui seront consacrés à chacune de ces actions et les modalités de mise en œuvre prévues ?

Réponse de l'administration : 600 000 € seront consacrés en 2022 et en 2023 à l'alignement des salaires des contractuels sur celui des fonctionnaires afin de permettre une égalité de traitement.

La reprise d'ancienneté et l'avancement en carrière des agents contractuels d'enseignement : nationaux (ACEN) ;

Réponse de l'administration : 1,25 M d'€ en 2022

La revalorisation indemnitaire pour les agents occupant des fonctions de direction en établissement d'enseignement agricole.

Réponse de l'administration : 400 000 €

Concernant les crédits handicap :

Où en est le taux de travailleurs en situation de handicap, au MAA ? Dans l'enseignement agricole ?

Comment sont utilisés ces crédits ?

La participation du FIPHP en baisse est-elle intégralement compensée par le MAA ?

Réponse de l'administration : plusieurs leviers d'action sont utilisés pour améliorer le recrutement et la déclaration. La note de service du 04-11-2021 vient de sortir relative au recrutement d'initiatives locales et nationales de travailleurs handicapés. La possibilité est donnée à tout agent de se déclarer sur le "self" afin de garder la discrétion sur son handicap. Le fait de déclarer son handicap ouvre des droits.

Suppression de 59 emplois à l'ANSES :

Réponse de l'administration : la suppression de 59 emplois est en fait une correction technique. La diminution de l'activité sur les produits réglementés entraîne une diminution des effectifs affectés à cette activité.

Comment faire face à l'écart creusé ces dernières années dans l'enseignement agricole suite à la crise covid et aux différents modes d'accueil des jeunes (confinement, demi jauge...) ? L'inspection constate un délitement du climat scolaire et la désocialisation d'élèves.

Réponse de l'administration : des créations de postes seraient nécessaires ou la mise en place d'HSE supplémentaires. Or des emplois sont supprimés et les HSE sont insuffisantes. A l'EN, 1500 ETP temps pleins ont été mis en œuvre ainsi que 700 ETP de crédits AE dès septembre.

Il y a distorsion de traitement dans l'Enseignement Agricole. La rénovation du bac pro se fait à DGH constante. Or elle prévoit des cours d'EMC (éducation morale et civique). Y aurait-il les moyens d'en mettre dès la classe de 2nde ? La commission sénatoriale a fait des préconisations et les députés ont été saisis de cette décision. Y aurait-il un amendement gouvernemental permettant d'augmenter les moyens ? Comment seront mises en œuvre les mesures concernant les AE et les AESH ?

Réponse de la DGER : des efforts sont faits. L'augmentation des effectifs recrutés donne des latitudes pour la nouvelle rentrée. Il n'y a pas d'ETP supplémentaires mais des HSE. Un soutien en AE de 0,5 ETP pour 5 mois est fait pour tous les sites.

Comment est répartie la suppression des 16 emplois entre le public et le privé ?

Réponse de la DGER : des efforts sont faits. L'augmentation des effectifs recrutés donne des latitudes pour la nouvelle 9 dans le public et -7 pour le privé.

L'aide a-t-elle été versée aux établissements ? sur quels critères ?

Réponse de l'administration : 5,5 M d'€ ont été versés pour 31 établissements en difficulté dans le fonds de roulement est inférieur à 170 jours et le produit négatif. 1 M d'€ a été versé à des établissements du privé.

L'annulation de la réserve de précaution par le Projet de loi de finance rectificative ne risque-t-elle pas de retarder le versement des mesures catégorielles ?

Réponse de l'administration : la réserve de précaution n'a vocation à être utilisée que si nécessité et insécurité. Il n'y aura pas de retard sur les mesures catégorielles qui seront versées avant la fin de l'année. Les mesures catégorielles de la Loi de programmation de la Recherche (LPR) et du Grenelle de l'Éducation seront faites en transfert de gestion du MESRI et du MENJS. La PES (prime d'enseignement supérieur) et PRES (prime de recherche et d'enseignement supérieur), transfert du MESRI ; la prime informatique a été mise en paie pour tous ; la prime d'attractivité le sera en décembre et en 2022 pour les contractuels (problème de programmation du système informatique) ; la revalorisation des heures de nuits ;

L'augmentation de l'IFSE des agents logés (des décotes étaient trop fortes pour certains agents).

Prévention et volet social dans l'enseignement supérieur. Le programme prévention et santé n'a pas évolué depuis 3 ans. Il est calculé sur une base de 10 000 étudiants. Mais ils sont 17 000 !

Réponse de la DGER : 250 000 € + 150 000 € pour les étudiants en difficultés. Les établissements peuvent aussi mobiliser le CIVEC.

QUESTIONS DIVERSES

Abattoirs :

Dangers sur les contrôles officiels et l'inspection sanitaire :

FO agriculture vous alerte depuis plus de 10 ans sur les dérives diverses en matière de recrutement et de formation des personnels, en charge des contrôles notamment. Les derniers événements de l'abattoir de Cuiseaux en sont une nouvelle et dramatique illustration, qui ne peut que se renouveler ailleurs si rien n'est fait immédiatement ! Entre autres corps directement concernés, le recrutement et la formation des TSMA, T1 mais aussi et surtout T2, ne permettent notamment plus de pourvoir les différents services d'agents qualifiés en mesure d'assumer leurs responsabilités en la matière.

FO Agriculture vous demande une nouvelle fois de travailler au plus vite à engager les mesures statutaires, organisationnelles et budgétaires, pour assurer le recrutement de personnels sur titulaires pour tous les postes pérennes, formés et positionnés au sein d'une chaîne de commandement opérationnelle et impliquée.

Devant l'urgence de la situation, nous demandons aujourd'hui un engagement ferme de l'administration accompagné de la présentation d'un échéancier de travail.

Réponse de l'administration : Pas de réponse de l'administration. La question sera portée au CT Alimentation.

Enseignement supérieur :

La LPR prévoit des primes dans le cadre du RIFSEEP pour les AITOS et le « repyramidage » des corps. Au MESRI, seuls les ITRF impliqués dans la recherche en seraient bénéficiaires. Qu'en sera-t-il au ministère en charge de l'Agriculture ? Y aurait-il des groupes de travail ?

Réponse de l'administration : il y aura transposition des mesures MESRI, à condition qu'on ne soit pas dans une situation plus favorable. Il peut y avoir une revalorisation de 17% de l'IFSE, en moyenne.

Repyramidage : le ministère ne sait pas encore s'il va demander une requalification.

RH - Action sociale et santé sécurité :

Indemnité de restauration en SIVEP (notamment) :

- Lors du CHSCT exceptionnel DRAAF Hauts de France, relatif au Brexit, du 26 Février 2021, les représentants FO ont porté la demande des personnels de bénéficier de la subvention repas comme cela leur avait été annoncé lors de leur recrutement.

- L'administration s'était engagée, lors de cette réunion, à expertiser les différentes pistes envisageables pour satisfaire au plus vite cette requête légitime. Nos collègues ne comprennent pas qu'aucune solution ne soit encore engagée plus de trois mois plus tard. Nous avons alerté l'administration lors du précédent CTM et demandons des réponses à cette revendication légitime.

- Cette question déjà posée au CTM de juillet est à notre connaissance toujours sans réponse à ce jour. Nos collègues n'ayant pas accès à une restauration subventionnée devront-ils se constituer victime de discrimination pour obtenir une réponse ?

Réponse de l'administration : toujours pas d'offre de restauration collective de proximité recensée. La SG MAA déclare avoir demandé aux DRAAF concernées un rapport circonstancié sur les offres possibles, notamment pour les autres administrations ou organisations de proximité, mais n'obtient pas de réponse.

FO Agriculture a précisé qu'on ne peut pas accepter plus longtemps cette réponse où chaque niveau se renvoie la responsabilité pour entretenir une situation inacceptable. Il semble établi que d'autres administrations (douanes) bénéficient de tickets restaurants.

RH - promotions

Suite à l'article paru dans Acteurs publics le 2 novembre 2021 qui a pour thème l'harmonisation et revalorisation des taux de promotion : peut-on considérer que tous les corps, comme les Attachés, rentrent dans le CIGEM ? Comment le MAA va gérer cette harmonisation ? Pouvant craindre de voir nos taux pro/pro diminuer et particulièrement pour les administratifs ou le contraire ?

Réponse de l'administration : si harmonisation il y a, l'administration indique qu'aucune harmonisation à la baisse n'est envisagée, mais tout ça devra être vu et négocié avec la DGAFP.

RH promotions :

Lors de la diffusion des résultats pour les promotions, des résultats d'avancements complémentaires nous ont été transmis, au titre de 2021, pour les adjoints administratifs, les secrétaires administratifs de classe supérieure et de classe exceptionnelle et les techniciens. Pouvez-vous nous apporter une explication sur ces listes complémentaires quant à leur mise en œuvre ?

Réponse de l'administration : réponse inaudible

RH promotions :

Le 10 mars 2021, le Premier ministre a signé en catimini et sans aucune concertation à quelque niveau que ce soit, une circulaire sur la déconcentration de la gestion budgétaire et RH au niveau départemental. Son contenu porte les germes :

- de la banalisation des profils ministériels exerçant au niveau départemental,
- de la coupure des chaînes ministérielles,
- du renforcement de l'arbitraire dans la gestion des agents,
- de l'atomisation des droits collectifs nationaux par renvoi à la négociation locale,
- du développement de la précarisation de l'emploi public

Quelle position le MAA a sur cette circulaire et comment les agents en DDI vont être gérés aussi bien pour les promotions, avancements, mobilité ... ?

Réponse de l'administration : cette circulaire n'est pas encore appliquée au MAA et l'administration n'a pas encore travaillé sur les modalités selon lesquelles elle sera prise en compte au sein du MAA.

RH recrutement :

Irrespect des personnels contractuels :

L'Administration démultiplie sciemment le recours aux emplois contractuels. Les conditions de recrutement, de plus en plus décentralisées et anarchiques, conduisent à des situations périlleuses pour les intéressés et leurs services : non-paiement des personnels, contrats non conformes voire absents, formation inadaptée aux fonctions assumées voire absente, pression et chantage à l'emploi... Des recours individuels et mobilisations au sein des services se multiplient pour demander le respect des droits de ces collègues et le dédommagement des préjudices subis. Là encore FO Agriculture demande à l'Administration que des engagements fermes soient pris pendant ce CT pour que les recrutements de personnels contractuels, lorsqu'ils sont légitimes, soient effectués pour permettre le respect du droit de ces collègues.

Réponse de l'administration : des recrutements tardifs peuvent en effet générer des mises en paye décalées. Le SRH va proposer à la SG un dispositif visant à une amélioration du système. Les contrats longs seront privilégiés autant que possible pour prévenir les écarts et erreurs.

Pour FO Agriculture, cette réponse ne règle qu'en partie le problème et ne traite pas du tout des dysfonctionnement et rupture de connexion entre les niveaux local (SGCD), régional (DRAAF) et National (SG-SRH).

RH Rémunération :

RIFSEEP TSMA et IAE en PNA au MTE :

Les TSMA et IAE ont basculé au RIFSEEP à compter du 01 janvier 2020. Le MTE a publié la note de gestion pour la mise en œuvre du RIFSEEP de ces 2 corps techniques le 17 février 2021.

A ce jour, les TSMA et IAE en PNA au MTE n'ont toujours pas reçu de notification leur précisant leur groupe et de nombreux montants d'IFSE versés ne correspondent pas à ceux prévus par la note de gestion. Les TSMA et IAE sont des corps du MAA et leurs carrières sont gérées par celui-ci, y compris pour ceux en PNA.

Ce problème a déjà été abordé lors de notre bilatérale début octobre.

A l'approche de la fin 2021, avez-vous des éléments rassurants à nous fournir pour solutionner cette situation ?

Réponse de l'administration : le MTE a apporté à **FO Agriculture** une réponse sur ce retard. Le DRH du MTE a en effet précisé qu'il y avait eu une "coquille" dans la note de gestion du 17 février 2021. De ce fait, en lieu et place du 20 décembre 2020, il fallait lire le 20 décembre 2021. Les notifications devraient donc parvenir à tous les TSMA et IAE avant la fin décembre 2021.

RH Temps de travail :

Revalorisation des heures de nuit :

Si nous pouvons nous satisfaire de l'évolution de l'indemnisation des heures de nuit, revendiqué par FO agriculture depuis plusieurs années, nous constatons néanmoins que la compensation horaire n'a été revalorisé au même titre. Ceci pénalise fortement les agents ayant opté pour la récupération et crée des tensions dans les services. Le MAA envisage-t-il une revalorisation de la compensation horaire du travail de nuit ?

Réponse de l'administration : pas de réponse claire, le dossier serait à l'étude... **FO Agriculture** portera à nouveau ce dossier jusqu'à une réponse satisfaisante.

Charte TIC élections professionnelles DDETS / DDETSPP :

Réponse de l'administration : le MAA n'est pas dans les choix techniques effectués par le MI. Le MI a bien le questionnaire dans son visuel et travaille avec les organisations syndicales afin de valider la charte en cours. Les problèmes rencontrés par les organisations doivent être résolus. (Bal MI au lieu de boîte syndicale par exemple).

AUTRES QUESTIONS DIVERSES : ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Rénovations des BacPro et formation à la sécurité des apprenants : il faut des moyens supplémentaires pour former les apprenants à la santé sécurité du travail. Un séminaire récent sur cette question a aussi mis en lumière l'enjeu de la formation des enseignants et que l'obtention du diplôme SST soit obligatoire. Une semaine de préparation au stage est programmée en 1ere mais les stages commencent dès la 2nde.

Réponse de l'administration : le chantier est identifié par la DGER et elle va y travailler.

Protocole des ACB de l'enseignement agricole. 5000 agents sont concernés : les EPL voient de plus en plus de formateurs quitter les CFA/CFPPA.

Réponse de l'administration : la première partie du protocole est finalisée.

Pour la deuxième partie : le diagnostic final est en attente de date et d'orientations, sans calendrier à ce jour. La question des formateurs qui quittent les centres devra être abordée dans les groupes de travail.

La mixité des publics dans l'enseignement agricole :

Réponse de l'administration : elle n'est pas imposée mais peut se faire selon la volonté commune des équipes. Elle doit faire l'objet d'un protocole d'accord entre le lycée et le CFA CFPPA. Cela peut permettre de maintenir certaines formations.

Prochain CTM les 8 et 9 décembre 2021, date prévisionnelle qui doit être confirmée.

L'équipe FO Agriculture



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir
Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

